



Achat maison, arnaque, vendeur disparu

Par Athena1966

Bonjour,

Pardonnez moi pour mon français, je suis étrangère.

J'ai acheté une maison dans le Var comme résidence principale. Après le déménagement j'ai découvert beaucoup de vices et même un abus de conformité au niveau d'urbanisme.

Le vendeur a disparu, il ne répond ni aux mails ni au téléphone, et je n'ai pas son domicile actuel.

Il est allé vivre à l'étranger mais il doit avoir en France une résidence, peut-être la principale.

J'ai contacté plusieurs fois l'agence immobilière et le notaire, par mail et lettre recommandée A.R., mais pas d'aide de leur part.

Avez-vous un conseil à me donner pour pouvoir contacter le vendeur? Comment le trouver? Il faut un avocat? L'agence et le notaire ont des devoirs envers moi?

Merci beaucoup, j'espère en votre aide.

Cordialement

Par Nihilscio

Bonjour,

Pour retrouver le vendeur, le plus simple serait de recourir à un détective.

Le notaire et l'agent immobilier n'ont de responsabilité que si vous pouvez apporter la preuve qu'ils ont manqué à leur devoir de conseil. Ce n'est pas du tout évident.

Vous n'avez pas obligation de constituer avocat si vos prétentions se limitent à la demande d'une réparation en argent d'un montant d'au plus 10 000 €. Ce serait tout de même utile.

Par Athena1966

Bonjour,

Malheureusement, je ne connais pas assez la Loi française, pour cette raison j'ai confié en le Notaire pour le contrôle de la conformité de l'immeuble, mais il semble qu'il n'a pas de responsabilité.

A mon avis, l'agence connaissait l'état de la maison car l'avait vendue plusieurs fois, donc je pense qu'elle a de la responsabilité, mais je ne suis pas un avocat.

Je voudrais seulement pouvoir contacter le vendeur et je croyait que le Notaire était une part essentielle en cas de litige. Je suis certain qu'il est en contact avec le vendeur.

Merci de votre réponse.